

Délibération 7/2022Le **09 FEV. 2022****Comité Syndical Autoroute Numérique A75**

Bureau du courrier

Le 13/01/2022 à 11 h 00, s'est tenue, à l'Espace Lozère à Mende dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 12/01/2021, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 12/01/2022 et convoquée par lettre du 21/12/2021.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Monsieur Pierre BOULDOIRE représentant du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,

Pouvoirs : néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2022

Le Comité Syndical,

1°) Prend connaissance des propositions budgétaires pour l'année 2021 présentées par Monsieur le Président :

- **En investissement :**

- **Dépenses :**

Travaux déploiement Fibre Optique Pézenas/Béziers :	124 218,02 €
Subventions transférées au compte de résultat :	1034,80 €

Total dépenses d'investissement : **125 252,82 €**

- **Recettes :**

Excédent reporté:	123 183,22 €
Amortissement Concession et droits similaires	2 069,60 €

Total recettes d'investissement : **125 252,82 €**

● En fonctionnement :

– Dépenses :

Païement de la redevance d'occupation du domaine public.	120 000,00 €
Frais d'adhésion au Syndicat Mixte AGEDI.	4 000,00 €
Frais d'assurance.	5 000,00 €
Frais de contrôle du délégataire et AMO DSP	70 000,00 €
Frais d'entretien.	245 620,70 €
Déplacement et de frais de réception.	3 000,00 €
Matériel informatique.	1 500,00 €
Matériel de bureau.	1 000,00 €
Publicité	6 000,00 €
Dotation aux amortissements (IRU)	2 069,60 €

Total dépenses de fonctionnement : **458 190,30 €**

– Recettes :

Résultat de fonctionnement reporté	302 155,50 €
Redevance au titre des frais de contrôle du délégataire.	20 000,00 €
Redevance fixe du délégataire.	135 000,00 €
Quote-part des subventions transférables au compte de résultat	1034,80 €

Total recettes de fonctionnement : **458 190,30 €**

À noter que sous réserves des ajustements que nous pourrions faire à l'occasion du Budget Primitif 2022 il ne devrait pas être nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2022.

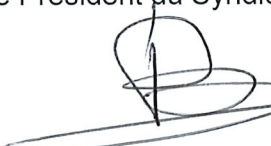
à Mende, le 13/01/2022

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le Président du Syndicat Mixte

Le 09 FEV. 2022

Bureau du courrier


Denis BERTRAND

